

DEPARTEMENT DU RHONE

Arrondissement de Villefranche

MAIRIE
DE
LESARDILLATS
623 route des Ardillats
69430 Les Ardillats

— —
téléphone 04.74.04.83.81
mairie@lesardillats.fr

Conseil Municipal de LES ARDILLATS

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LES ARDILLATS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MOREY, maire.

En exercice	14
Présents	12
Absents	2
Pouvoirs	0
Votants	12

Etaient présents : Mr MOREY Jean-Michel, maire / Mr CIMETIÈRE Jean-Paul / Mr SIVIGNON Fleury / Mme PATAY Fabienne / Mme DURAND Carole / Mr TAGUET Serge / Mr BARRAUD Anthony / Mme SANLAVILLE Angélique / Mr FOREST Patrick / Mr MACHEREZ Hervé / Mr JANDARD Jérôme / Mr DUCROUX Jérôme

Absents excusés : Mme CHEVALIER Patricia / Mr JACQUET Romain

Secrétaire de séance : Mme DURAND Carole

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024
- Performance des systèmes d'alimentation en eau potable et réseaux d'assainissement collectifs
- Centre de Gestion 69 : Actualisation du cadre tarifaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles confiées au centre de Gestion 69
- Voirie
 - Incorporation d'une parcelle privée au domaine communal
 - Attestation par délibération de la division de la parcelle AN 236 (esplanade de la salle des fêtes)
 - Projets de travaux 2025 voirie communale
 - Retour de rencontres de bureaux d'études pour la mise en sécurité au Bourg.
- Point sur le Hameau des Montgolfier
- Communauté de Communes
 - Retour des commissions communautaires
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 18 novembre 2024

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024 : Approuvé à l'unanimité

2. Performance des systèmes d'alimentation en eau potable et réseaux d'assainissement collectifs

Jean-Michel MOREY rappelle que les redevances des agences de l'eau sont une composante du prix de l'eau et de l'assainissement, qui permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et des milieux aquatiques.

A compter du 1er janvier 2025 ces redevances évoluent pour envoyer un signal accru sur les performances des services d'eau et d'assainissement.

Il rappelle que pour l'eau potable, le syndicat percevra pour le compte de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse une redevance de 0.01 € / M3 consommée et que pour l'assainissement, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le montant qui sera inscrit et perçu par notre fermier SUEZ.

Pour 2025, la proposition est avancée par l'agence de l'eau, à savoir 0.009 € HT par M3 consommé ou arrondi à 0.01 € par M3 consommé ; Le Conseil Municipal décide de retenir le coût de 0.009€ HT /M3.

3. Centre de Gestion 69

Lors de sa séance de Conseil Municipal en date du 15 novembre 2021, l'assemblée délibérante a acté pour adhérer aux missions pluriannuelles proposées par le CDG 69 dans le cadre d'une convention unique de trois années, renouvelable 1 fois.

La commune bénéficie actuellement des missions suivantes :

- Médecine préventive
- Mission d'inspection hygiène et sécurité
- Conseil en droit des collectivités
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prolonger de trois années cette convention ; d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention et d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

4. Voirie

o Incorporation d'une parcelle privée au domaine communal

Monsieur Fleury SIVIGNON, adjoint à la voirie, après que Monsieur Jean-Michel MOREY soit sorti de la salle, expose la proposition de Monsieur Jean-Michel MOREY de céder à titre gratuit à la commune de LES ARDILLATS la parcelle cadastrée AM n° 231 « C », d'une contenance de 97 m² lui appartenant.

Celle-ci constituera le prolongement de la voirie communale du lotissement Joseph MICHAUDON, en vue d'accéder à la parcelle AM N° 231.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée AM n°231 « C » d'une contenance de 97 m², servant à l'extension de la voie communale du lotissement Joseph MICHAUDON

-Précise que la cession se fera à titre gratuit

-Précise que la voie sera goudronnée à la charge de Monsieur Jean-Michel MOREY

-Dis que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Monsieur Jean-Michel MOREY

-Autorise Monsieur Fleury SIVIGNON, adjoint à la voirie à signer le document relatif à ce dossier ainsi que l'acte de vente à l'étude de Maître LECACHEUX, notaire à Beaujeu.

o Attestation par délibération de la division de la parcelle AN 236 (esplanade de la salle des fêtes)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette parcelle AN 236 d'une contenance de 3671 m² correspond à la parcelle mère de l'esplanade de la salle des fêtes. Cette parcelle a été divisée par le géomètre en quatre parties constituées ainsi :

Parcelle « A » représentant la voirie d'accès d'une contenance de 2a 54ca

Parcelle « B » représentant l'esplanade d'une contenance de 9a 16ca

Parcelle « C » représentant la partie enherbée haute d'une contenance de 8a 51ca

Parcelle « D » représentant les pelouses et le talus d'une contenance de 6a 50ca

Il convient de délibérer afin de permettre à la parcelle « A » aujourd'hui goudronnée de faire l'objet d'une intégration au tableau de classement des voiries communales.

Le Conseil Municipal prend acte et délibère favorablement à ce découpage.

○ Projets de travaux 2025 voirie communale

Fleury SIVIGNN expose à l'assemblée les prévisions de travaux 2025 ainsi que les chiffrages liés aux opérations.

Montée de JOYE, hameau des AYETS. Il explique que les travaux 2024 se sont arrêtés au carrefour du chemin du SUCHET et la montée de JOYE. Il conviendrait de terminer cette section pour un coût de 41 282.88 € TTC.

Impasse du MORIN : Reprise voirie pour un coût de 15 125.28 € TTC

Il explique également qu'un chiffrage est en cours pour le remplacement des rambardes bois sur le pont de CHATILLON, que l'entreprise proposera deux devis, en bois ou en galvanisé.

Il précise que les crédits voirie de 2025 sont de 70 733 €, qu'un dépassement de 9659 € a été réalisé en 2024, le solde étant donc de 61 074 €. Ce solde ne permettra pas la réalisation des trois opérations sur les crédits 2025, un arbitrage s'effectuera donc à la connaissance des montants de tous les devis.

○ Retour de rencontres de bureaux d'études pour la mise en sécurité au Bourg.

Monsieur le Maire explique que des rencontres ont eu lieu avec l'agence technique du Département et un bureau d'étude privé AINTEGRA Saône Beaujolais. Il s'agit de réfléchir à la mise en sécurité de la traversée du village. Pour ce faire, il est proposé d'intégrer l'entrée du lotissement de La Fontaine dans l'enveloppe urbaine, en déplaçant le panneau d'entrée d'agglomération vers la croix, situé route des Ardillats, côté sud. Il faudra créer un cheminement piéton depuis ce carrefour du lotissement direction la salle des fêtes, puis direction de l'école. Du carrefour de l'église à la sortie du village, une attention particulière doit être portée pour sécuriser les déplacements aux alentours de l'école.

Pour ce faire, le bureau d'étude privé Aintégra propose une mission d'avant-projet (AVP) pour un coût de 3 900 € TTC, l'agence technique du Département propose une adhésion à hauteur de 1 € par habitant, soit un coût de 641 € et des coûts d'ingénierie et de technique respectivement de 320 € et 240 € HT la journée.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'agence technique du Département.

Dans les deux cas, une étude vitesse et volume de circulation doit être mise en place par l'implantation de radars pédagogiques. La CCSB est interrogée pour un prêt de matériel.

5. Point sur le Hameau des Montgolfiers

Jean-Michel MOREY explique à l'assemblée la présentation du projet à Paris, au ministère de l'écologie à l'occasion du Prix National de l'Art Urbain. Il expose son enthousiasme à cette participation et stipule que parmi les six dossiers restants en lice, le projet a été doublement primé dans les chapitres Communication et Qualité de vie sociale.

Il rappelle également aux membres du comité de pilotage que ce COPIL se réunira le 27 janvier 2025 à 14h00 aux ARDILLATS.

6. Communauté de Communes Saône Beaujolais / retour des commissions intercommunales

Hervé MACHEREZ expose un compte rendu de la commission culture à laquelle a été fait un bilan des manifestations de l'été. Certaines communes ont accueilli jusqu'à 200 personnes. Un point a été fait sur les animations dans les écoles primaires où 42 classes ont bénéficié d'animations ou spectacles.

Il profite de ce moment de parole pour exposer la dernière réunion du SYDER, qui s'est déroulé en deux temps faute de quorum à la première séance. Il précise que la société COMATELEC gérera l'éclairage public.

Jean-Paul CIMETIERE et Fabienne PATAY font un retour sur la commission sociale en exposant à l'assemblée des précisions sur la « veille sociale » et l'implication du foyer des remparts entre-autre, ils rapportent le bilan des BAFA 2024 organisés par la CCSB et l'organisation des BAFA 2025. Puis, ils abordent le projet de maison de Santé rurale à Cercié, projet qui devrait voir une ouverture début 2027.

Une commission tourisme a permis de faire un bilan sur l'année écoulée et de constater l'évolution significative de la fréquentation du site du Col de Crie et la Maison de la Randonnée et du Trial.

Jean-Michel MOREY reprend la parole et présente certains sujets :

- a) Piscine : il indique que le 28 novembre 2024, les membres de la CAO intercommunale se sont réunis pour étudier les projets des quatre groupements d'architectes. Deux projets ont été conservés avec des questionnements sur le cahier des charges à respecter, ces deux projets seront de nouveau analysés le 14 janvier 2025 afin de ne conserver qu'un concepteur.
- b) PLUI h : Il est exposé la réunion de synthèse au Col de Crie le 29 novembre 2024. Notre commune doit encore travailler les changements de destination afin de rendre une copie courant janvier. Il est bien re-précisé que la décision de ces changements de destination n'est qu'une proposition du Conseil Municipal, que la décision finale appartiendra à la DDT et la CDPENAF.
- c) Commission DEANC du 3 décembre 2024 à Cercié : il est présenté à la commission la nouvelle action de la Communauté de Communes sur « Les Olympiades de la Biodiversité », opération qui vient à la suite du Marathon de la Biodiversité. Cette nouvelle action engage la collectivité de 2024 à 2028, le budget est de 1 300 000 euros HT financé à 70 % par l'agence de l'eau. Les objectifs sont la création de 10 Km de haies nouvelles ou à restaurer, 20 mares, 1 ha de bosquets, 250 arbres isolés, 30 hibernacula (gîte pour les amphibiens, reptiles, insectes). Il a été présenté l'avancement de la démarche Territoire Engagé pour la transition écologique, dans la suite initiée par le PCET (Plan Climat Energie Territorial) et la démarche TEPOS (Territoire à

Energie Positive), éco exemplarité des communes avec la réduction, la gestion des déchets et les économies des ressources, ci jointe :

- Mobilité et transports durables
- Sobriété énergétique
- Pratiques informatiques et numériques durables
- Verdissement de la commande publique
- Communication et sensibilisation

d) La commission agriculture s'est réunie le 10 décembre 2024 : Le Projet Alimentaire territorial a été présenté au travers d'un certain nombre de point, notamment l'intervention de l'association « solidarité paysanne » pour présenter l'étude « l'injuste prix de notre alimentation, quel coût pour la planète et la société », un exposé sur notre PAT CCSB en phase de labélisation 2, puis une présentation du budget pour 2025.

7. Questions diverses :

- L'esquisse réalisée par Éric Martin est validée par l'équipe municipale. Carole DURAND se charge de lui valider le projet.
- Jean-Michel MOREY fait part à l'assemblée qu'une réunion avec des parents d'élèves, la commission école, la directrice de l'école, les parents délégués de cycle 3 et la gendarmerie de déroulera le 18 décembre 2024 à 18h00 à la petite salle des fêtes. Cette réunion permettra peut-être d'apaiser des conflits entre enfants.
- Monsieur le Maire rappelle la cérémonie des vœux prévue le 5 janvier 2025 à 10h30 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

La secrétaire de séance

DURAND Carole

Le Maire

Monsieur Jean-Michel MOREY

